

## Bulletin de service

# Services d'emploi

2008



### Faits saillants

- En 2008, la croissance des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi a été plutôt faible par rapport à la forte croissance des années précédentes. Après des hausses de 10,9 % en 2007, de 11,0 % en 2006 et de 18,1 % en 2005, l'industrie a vu ses revenus d'exploitation augmenter de 1,0 % pour s'établir à 9,2 milliards de dollars.
- La croissance des revenus d'exploitation était forte en Alberta (+12,3 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (+21,7 %), au Nouveau-Brunswick (+6,1 %), au Manitoba (+6,8 %), en Saskatchewan (+8,8 %) et en Nouvelle-Écosse (+6,1 %). Le Québec (-1,9 %), l'Ontario (-1,5 %) et la Colombie-Britannique (-5,9 %) ont pour leur part enregistré un recul.
- L'Ontario accapare toujours la plus grande part des revenus d'exploitation de toutes les provinces avec 56,7 % de l'industrie nationale en 2008. Cette part a cependant diminué de façon constante depuis 2002, alors qu'elle s'établissait à 61,6 %. Pendant cette même période, soit de 2002 à 2008, le Québec a également vu sa part fondre de 16,6 % à 13,1 %, alors que la part de l'Alberta grimpeait de 13,1 % à 19,6 %, et celle de la Colombie-Britannique, de 5,0 % à 6,5 %.
- La marge bénéficiaire de l'industrie des services d'emploi a augmenté, passant de 3,9 % en 2007 à 4,3 % en 2008. Cette hausse est attribuable à la croissance des revenus d'exploitation de 1,0 % et des dépenses d'exploitation de 0,6 % de l'industrie en 2008. Salaires, traitements et avantages sociaux des employés a diminué de 0,7 % à 5,3 milliards de dollars et ont représenté 66,1 % des dépenses totales d'exploitation.
- Bien qu'ils continuent de dominer l'industrie, les services de placement temporaire ont accusé une baisse, passant de 68,9 % en 2006 à 60,8 % en 2008. Au cours de la même période, les services de placement permanent et contractuel ont affiché une croissance, passant de 29,7 % en 2006 à 36,5 % en 2008.
- Le secteur des entreprises est toujours la principale catégorie de clients de l'industrie, avec 87,2 % des achats. Les administrations et les établissements publics représentent 11,0 % des ventes, alors que les particuliers, les ménages et les clients de l'extérieur du Canada comptent pour le reste des ventes, soit 1,8 %.
- L'industrie des services d'emploi continue d'être dominée par un nombre restreint de grandes entreprises. En 2008, les 20 plus grandes entreprises ont généré 37,3 % de tous les revenus d'exploitation de l'industrie, ce qui représente une légère hausse par rapport à la part de 36,7 % de 2007. La marge bénéficiaire de ces grandes entreprises s'établissait à 4,4 % en 2008.

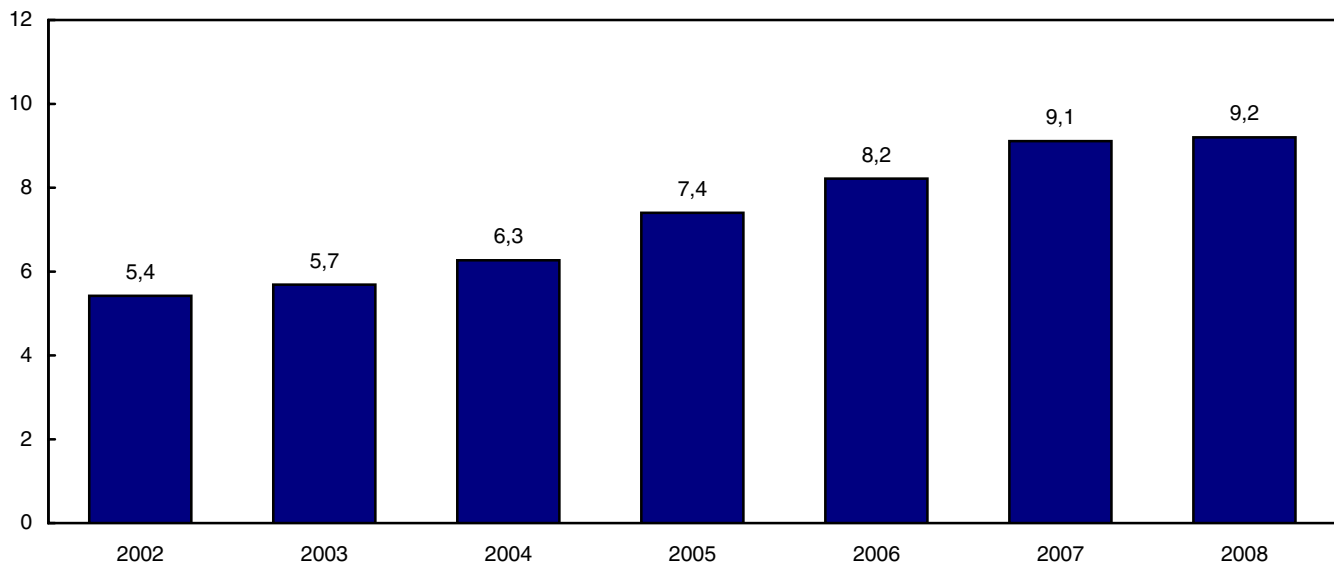
## Résultats détaillés de l'enquête de 2008

### Total des revenus d'exploitation

L'industrie des services d'emploi a connu un ralentissement de sa croissance en 2008, alors que ses revenus d'exploitation n'ont augmenté que de 1,0 %, passant ainsi de 9,1 milliards de dollars en 2007 à 9,2 milliards de dollars en 2008. Cette faible croissance était attribuable au début du ralentissement économique qu'a connu le Canada. Selon l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, le taux de chômage national a grimpé à 6,1 % en 2008, ce qui représentait la première hausse du taux de chômage national depuis 2001.

**Graphique 1**  
**Revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

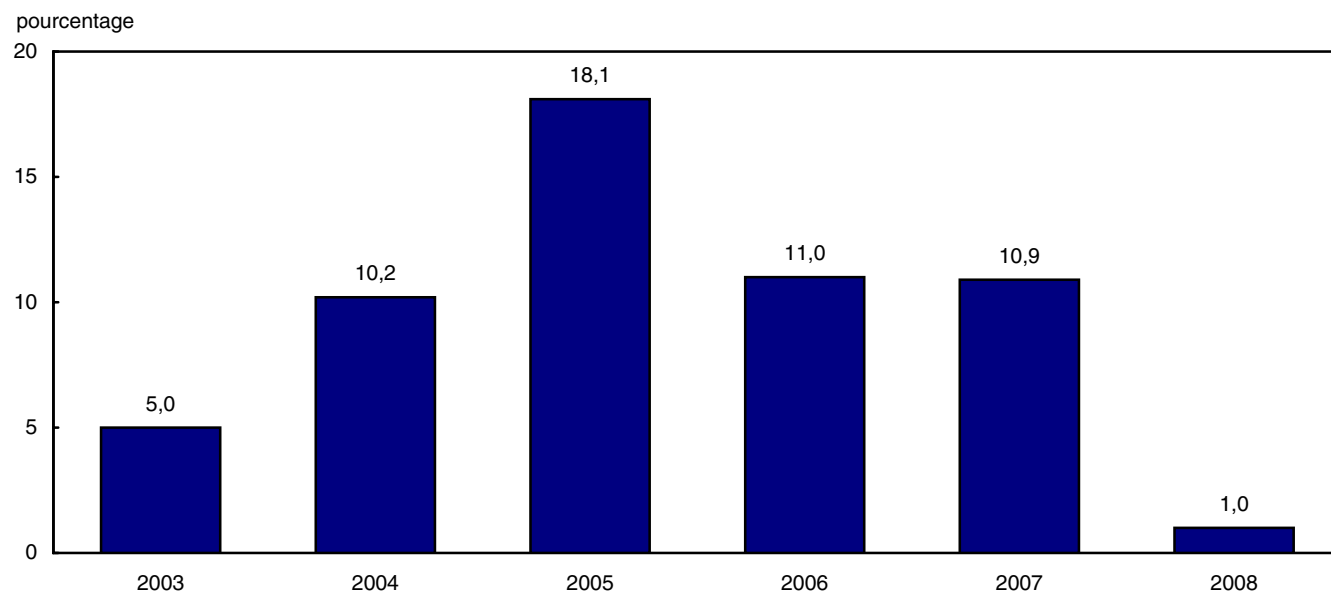
milliards de dollars



L'augmentation de 1,0 % des revenus d'exploitation nationaux de l'industrie des services d'emploi, en 2008, a rompu la série des hausses importantes de 2007 (10,9 %), de 2006 (11,0 %) et de 2005 (18,1 %).

Graphique 2

## Taux de croissance des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi

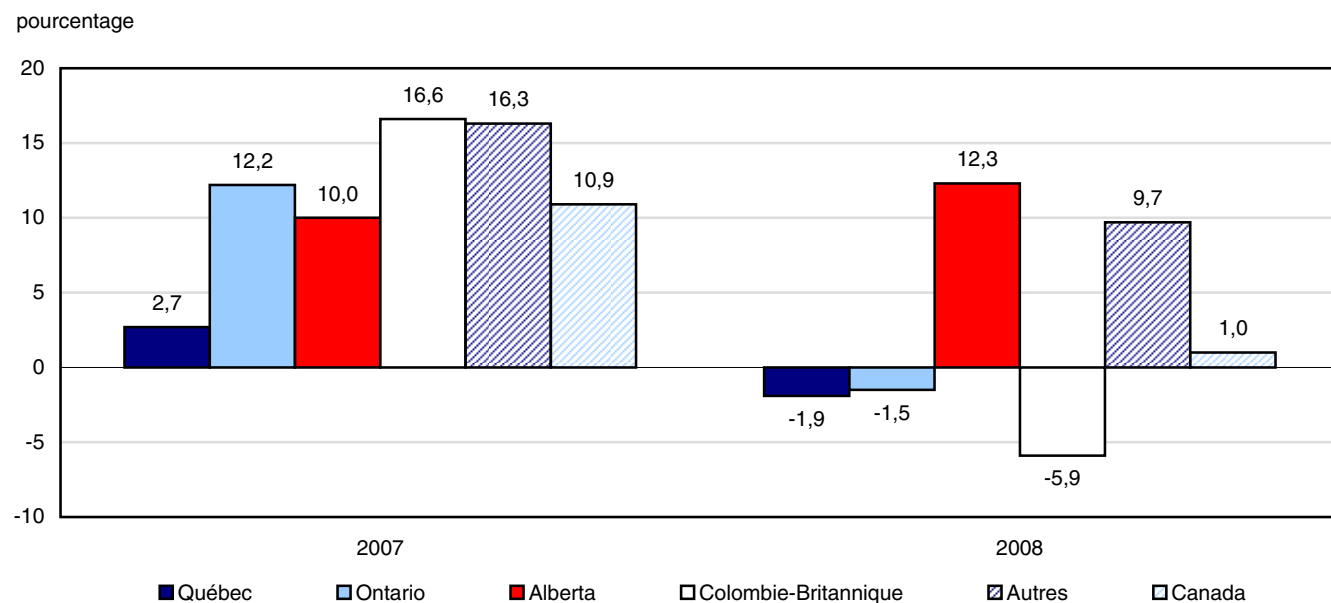


## Total des revenus d'exploitation par province

En 2008, les revenus d'exploitation ont affiché une forte croissance en Alberta (+12,3 %), à Terre-Neuve-et-Labrador (+21,7 %), au Nouveau-Brunswick (+6,1 %), au Manitoba (+6,8 %) et en Saskatchewan (+8,8 %). Enfin, le Québec (-1,9 %), l'Ontario (-1,5 %) et la Colombie-Britannique (-5,9 %) ont essuyé des pertes.

Graphique 3

## Taux de croissance des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi

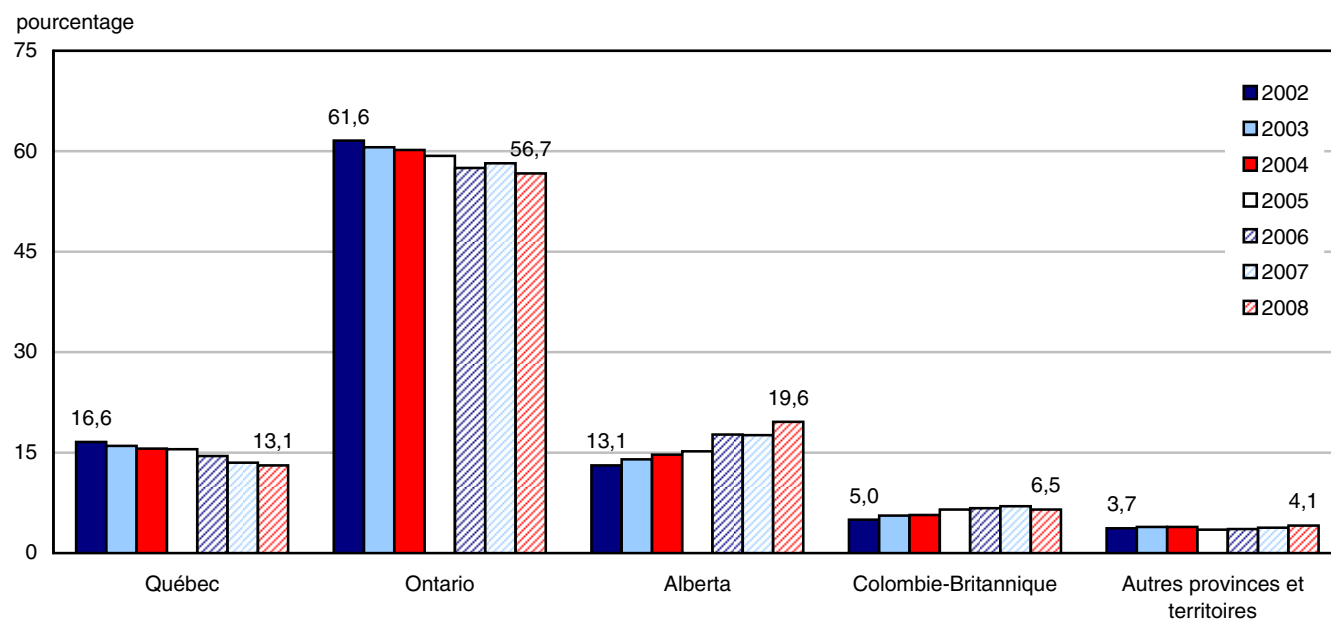


L'Ontario accapare toujours la plus grande part des revenus d'exploitation de toutes les provinces avec 56,7 % de l'industrie nationale en 2008, et ce, malgré une faible baisse de 1,5 % de la part de 58,2 % qu'il détenait en 2007. Cette baisse a été relativement constante depuis 2002, alors que la part de l'Ontario s'établissait à 61,6 %. Pendant cette même période, soit de 2002 à 2008, le Québec a également vu sa part fondre de 16,6 % à 13,1 %, pendant que la part de l'Alberta grimpait de 13,1 % à 19,6 %, et celle de la Colombie-Britannique, de 5,0 % à 6,5 %.

Le total des revenus d'exploitation des autres provinces et territoires ne représente que 4,1 % du total national en 2008, ou un montant de 376 millions de dollars.

#### Graphique 4

#### Distribution provinciale des revenus d'exploitation de l'industrie des services d'emploi



**Note(s) :** Le total peut différer de la somme des composantes en raison de l'arrondissement des valeurs.

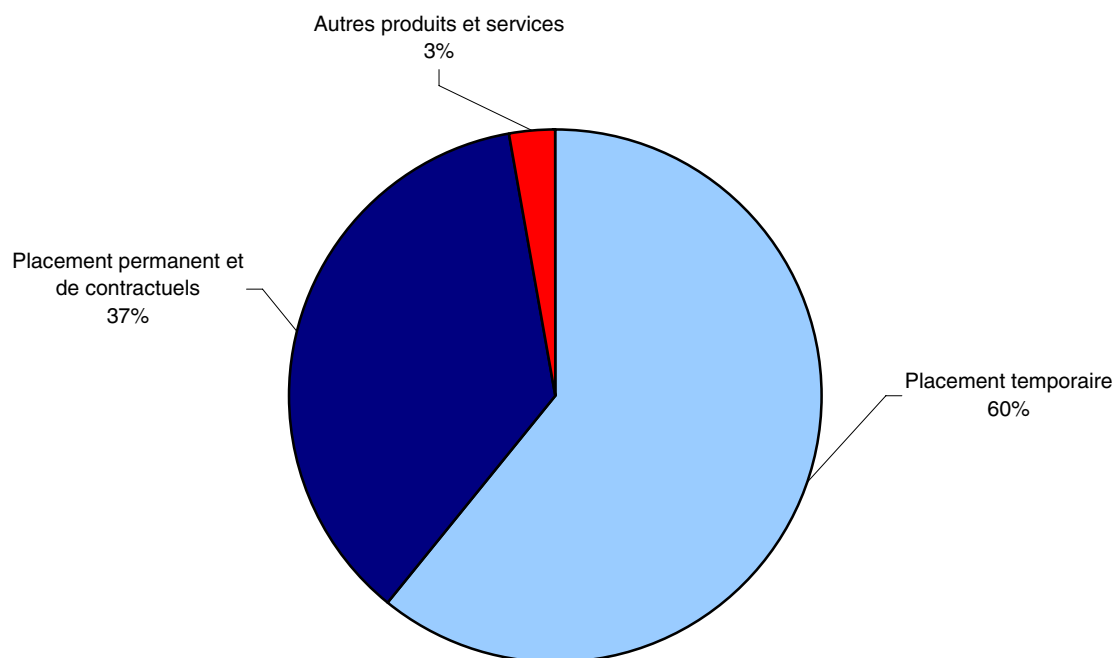
#### Ventes par type de produits et services

En 2008, les données de la portion « échantillonnée » de l'industrie des services d'emploi montrent que celle-ci continue d'être dominée par les ventes de services de placement temporaire, qui représentent 60 % de la répartition des revenus d'exploitation de l'industrie. Les services de placement permanent et contractuel comptent pour 37 % des revenus d'exploitation de l'industrie, alors que les 3 % restants sont le fait d'autres produits et services.

Comme l'illustre le tableau 4, une tendance se dessine, montrant un transfert graduel des services de placement temporaire vers les services de placement permanent et contractuel. Bien qu'ils continuent de dominer l'industrie, les services de placement temporaire ont accusé une baisse, passant de 68,9 % en 2006 à 60,8 % en 2008. Au cours de la même période, les services de placement permanent et contractuel ont affiché une croissance, passant de 29,7 % en 2006 à 36,5 % en 2008.

Graphique 5

## Ventes par type de produits et services de l'industrie des services d'emploi



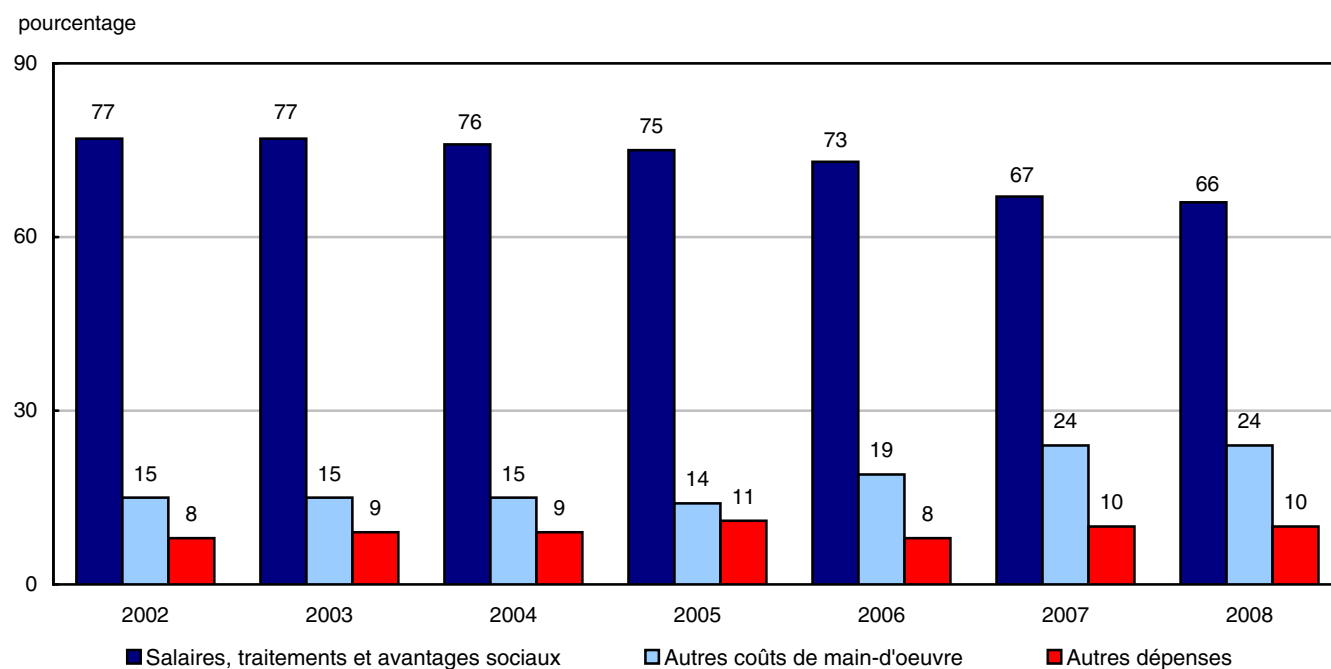
**Note(s) :** Le total peut différer de la somme des composantes en raison de l'arrondissement des valeurs.

### Dépenses d'exploitation de l'industrie

Salaires, traitements et avantages sociaux des employés a diminué de 0,7% à 5,3 milliards de dollars et ont représenté 66,1% des dépenses totales d'exploitation.

La portion des salaires, des traitements et des avantages sociaux a connu une lente régression au fil des ans. Le montant total est passé d'une part de 77 % de l'industrie en 2002 à une part de 66 % en 2008. Pendant cette période, les autres coûts de main-d'oeuvre (commissions versées à des personnes autres que des employés, frais pour des services professionnels et des services aux entreprises et contrats de sous-traitance) ont fortement progressé, passant de 15 % en 2002 à 24 % en 2008.

**Graphique 6**  
**Dépenses en pourcentage des dépenses d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

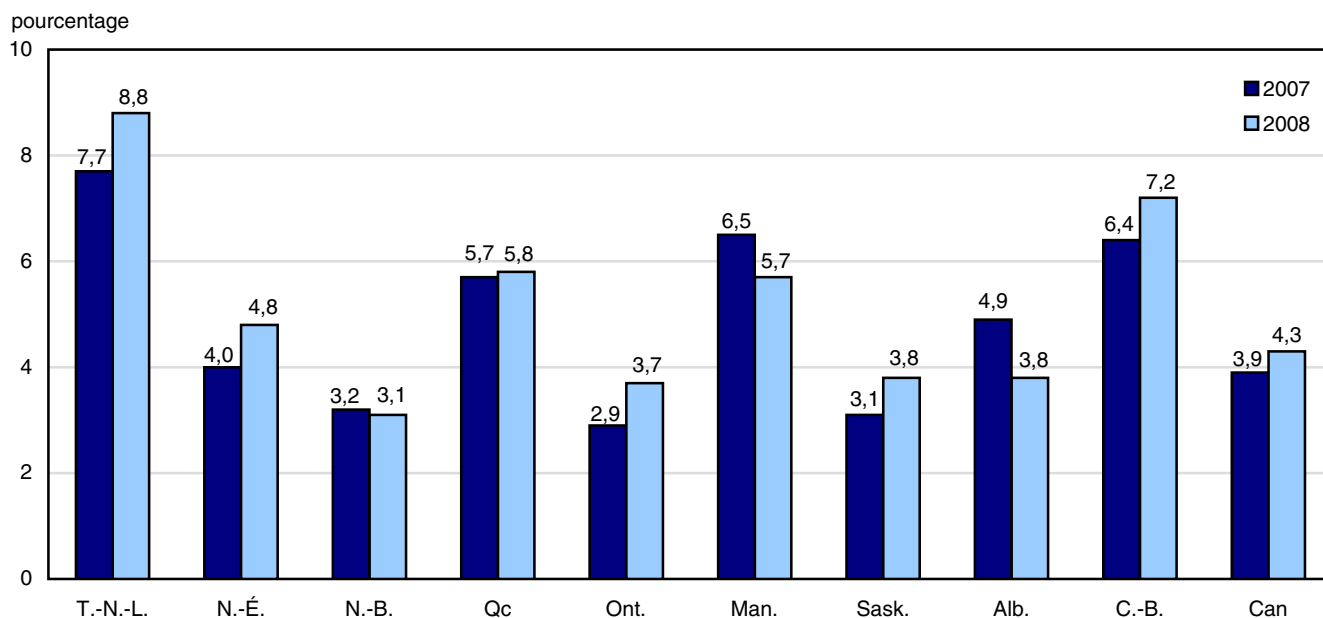


**Note(s)** : Le total peut différer de la somme des composantes en raison de l'arrondissement des valeurs.

### Marge bénéficiaire d'exploitation

La marge bénéficiaire de l'industrie des services d'emploi a grimpé à 4,3 % en 2008, de 3,9 % qu'elle était en 2007. Seules trois provinces – le Nouveau-Brunswick (3,2 % à 3,1 %), le Manitoba (6,5 % à 5,7 %) et l'Alberta (4,9 % à 3,8 %) – ont affiché une diminution de la marge bénéficiaire de l'industrie de 2007 à 2008. Les autres provinces ont toutes vu leur marge bénéficiaire s'élever.

**Graphique 7**  
**Bénéfice d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

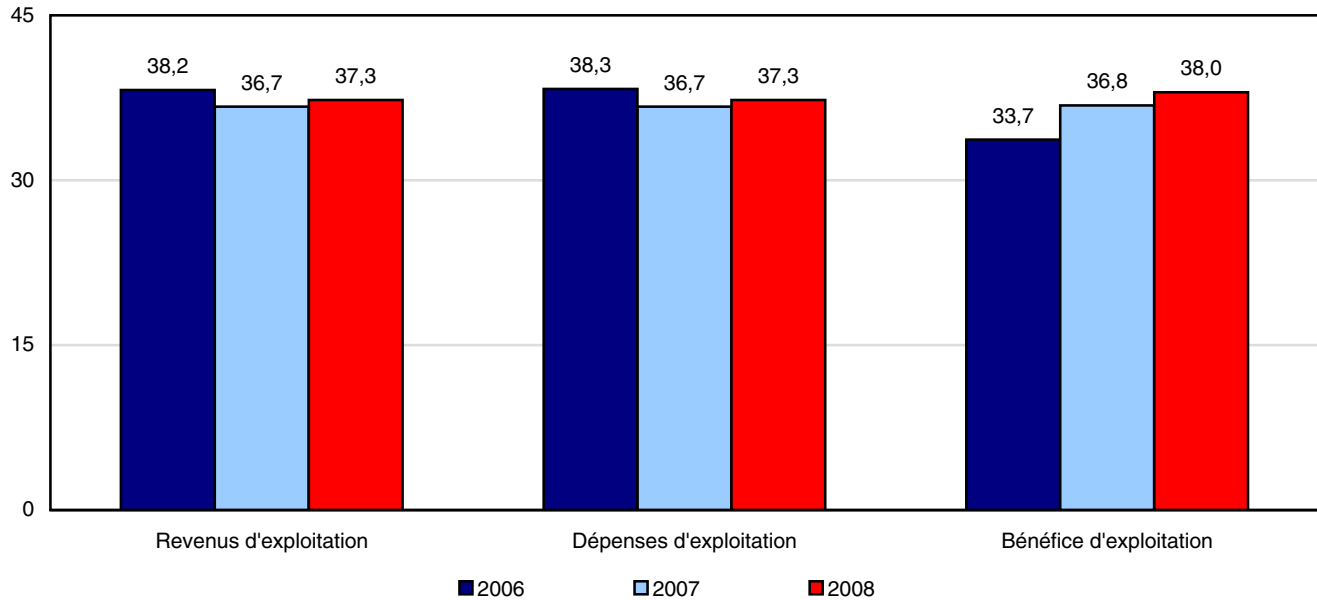


### Les 20 plus grandes entreprises de l'industrie

Les grandes entreprises de l'industrie des services d'emploi continuent de dominer. Les 20 plus grandes entreprises ont généré 37,3 % du total des revenus d'exploitation de l'industrie, en hausse par rapport au taux de 36,7 % de 2007. Ces entreprises ont connu une augmentation similaire de leurs dépenses d'exploitation, qui sont passées de 36,7 % en 2007 à 37,3 % en 2008. Le bénéfice d'exploitation de ces entreprises, qui s'établissait à 36,8 % en 2007, représente 38,0 % du bénéfice d'exploitation total en 2008.

**Graphique 8**  
**Part des 20 plus grandes entreprises de l'industrie des services d'emploi**

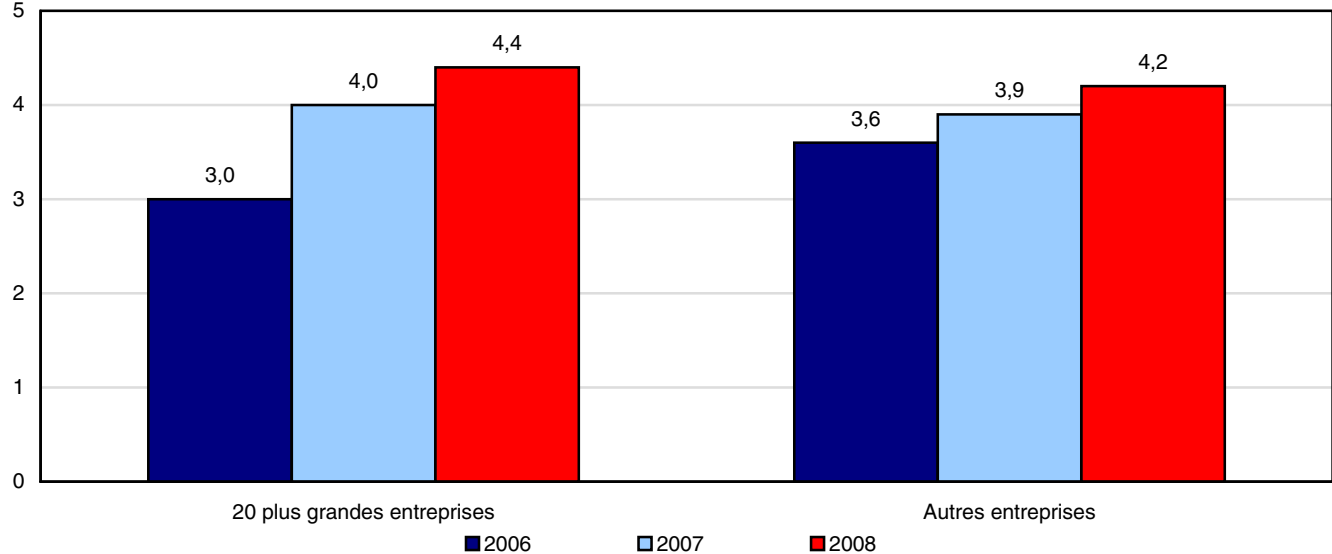
pourcentage



En 2008 toujours, la marge bénéficiaire des 20 principales entreprises de l'industrie s'élevait à 4,4 %. Il s'agissait d'une augmentation par rapport au 4,0 % atteinte en 2007. Les autres entreprises de l'industrie avait un bénéfice d'exploitation de 4,2 %, contre le 3,9 % atteint en 2007.

**Graphique 9**  
**Bénéfice d'exploitation de l'industrie des services d'emploi**

pourcentage



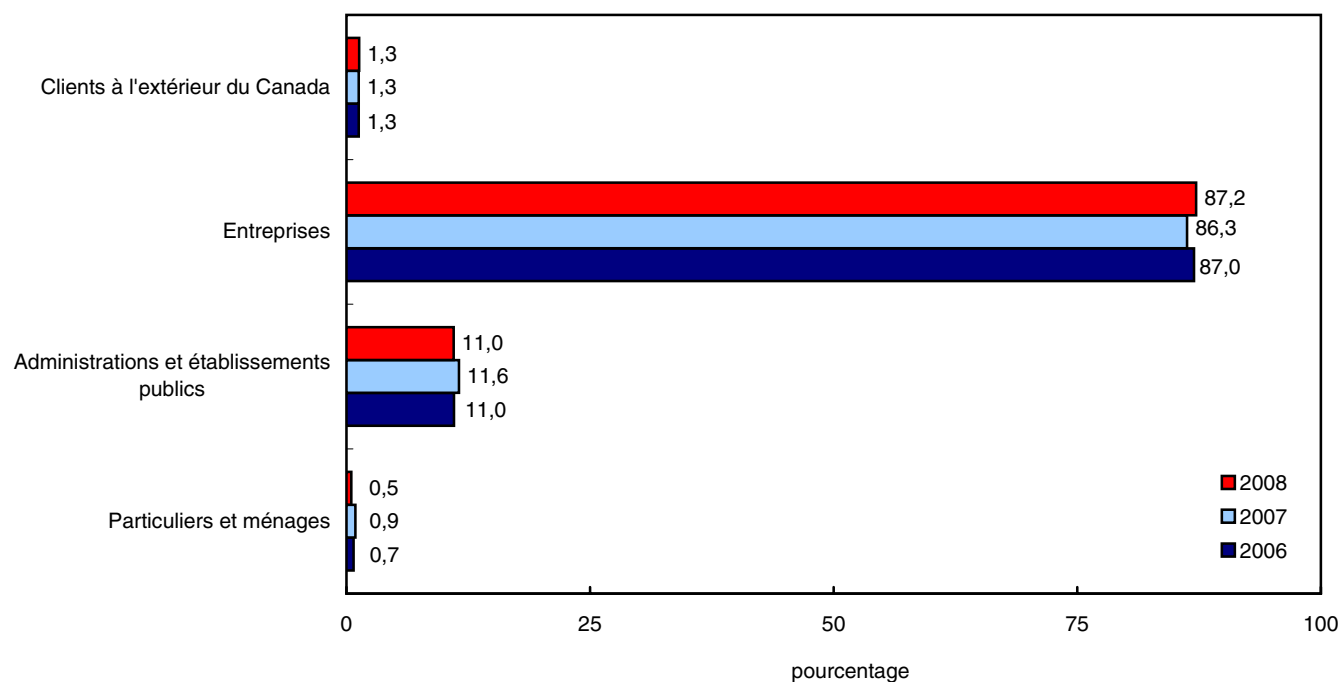


## Catégories de clients

En 2008, comme c'était le cas pour les années précédentes, la majorité des ventes par type de clients ont été consacrées au secteur des entreprises, qui a revendiqué 87 % des achats à l'industrie, comparativement à 86 % en 2007.

### Graphique 10

#### Ventes selon le type de clients de l'industrie des services d'emploi



**Note(s) :** Le total peut différer de la somme des composantes en raison de l'arrondissement des valeurs.

Après le secteur des entreprises, c'est celui des administrations et des établissements publics qui a constitué la plus grande catégorie de clients de l'industrie, avec 11 % des achats. La part des ventes aux clients situés à l'extérieur du Canada s'élève à environ 1 %, alors que les achats des particuliers et des ménages représentent moins de 1 % des ventes totales de l'industrie. Dans l'ensemble, la répartition des ventes a peu changé d'une année à l'autre.

## Tableaux statistiques

Tableau 1

Statistiques sommaires de l'industrie des services d'emploi, par province et territoire, 2006 à 2008

	Revenus d'exploitation	Dépenses d'exploitation	Salaires, traitements et avantages sociaux	Marge bénéficiaire d'exploitation	Établissements statistiques
	millions de dollars			pourcentage	nombre
<b>2008 p</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	90,8	82,8	55,6	8,8	33
île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	76,5	72,9	55,8	4,8	71
Nouveau-Brunswick	72,5	70,2	63,7	3,1	42
Québec	1 202,5	1 133,1	869,6	5,8	1 262
Ontario	5 220,3	5 029,3	3 066,5	3,7	2 521
Manitoba	78,7	74,2	58,3	5,7	82
Saskatchewan	49,0	47,2	41,9	3,8	40
Alberta	1 800,7	1 731,7	1 176,6	3,8	490
Colombie-Britannique	601,9	558,3	395,7	7,2	522
Territoires <sup>1</sup>	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	<b>9 201,2</b>	<b>8 807,1</b>	<b>5 788,6</b>	<b>4,3</b>	<b>5 077</b>
<b>2007 r</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	74,6	68,9	58,3	7,7	34
île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	72,1	69,2	54,1	4,0	63
Nouveau-Brunswick	71,2	68,9	59,3	3,2	41
Québec	1 226,0	1 156,4	872,2	5,7	1 137
Ontario	5 299,5	5 146,4	3 160,9	2,9	2 342
Manitoba	73,7	68,9	55,2	6,5	74
Saskatchewan	45,1	43,7	38,3	3,1	37
Alberta	1 602,8	1 524,7	1 087,4	4,9	464
Colombie-Britannique	639,9	599,2	437,7	6,4	489
Territoires <sup>1</sup>	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	<b>9 110,9</b>	<b>8 751,5</b>	<b>5 826,7</b>	<b>3,9</b>	<b>4 691</b>
<b>2006 r</b>					
Terre-Neuve-et-Labrador	55,6	53,4	46,3	3,9	33
île-du-Prince-Édouard	x	x	x	x	x
Nouvelle-Écosse	67,2	65,3	55,1	2,7	60
Nouveau-Brunswick	64,8	62,0	57,7	4,3	45
Québec	1 193,5	1 137,5	840,5	4,7	1 164
Ontario	4 722,7	4 604,8	3 198,3	2,5	2 085
Manitoba	68,0	64,9	57,6	4,6	84
Saskatchewan	37,2	36,1	32,1	3,0	36
Alberta	1 457,7	1 388,0	998,1	4,8	395
Colombie-Britannique	548,8	524,2	417,1	4,5	477
Territoires <sup>1</sup>	x	x	x	x	x
<b>Canada</b>	<b>8 217,5</b>	<b>7 938,1</b>	<b>5 704,4</b>	<b>3,4</b>	<b>4 383</b>

1. Territoires incluent : Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut.

Note(s) : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes.

**Tableau 2**  
**Dépenses en pourcentage du total des dépenses d'exploitation pour l'industrie des services d'emploi,**  
**Canada, 2006 à 2008**

	pourcentage
<b>Salaires, traitements et avantages sociaux</b>	
2008 p	66,1
2007 r	67,0
2006 r	72,6
<b>Autres coûts de main-d'oeuvre</b>	
2008 p	24,4
2007 r	23,5
2006 r	19,4
<b>Location, crédit-bail, services publics et dépenses en télécommunications</b>	
2008 p	1,9
2007 r	1,6
2006 r	1,6
<b>Réparation et entretien</b>	
2008 p	0,6
2007 r	0,4
2006 r	0,3
<b>Amortissement et dépréciation des actifs corporels et incorporels</b>	
2008 p	0,5
2007 r	0,5
2006 r	0,4
<b>Publicité, marketing, promotions, frais de déplacement, de repas et de représentation</b>	
2008 p	1,4
2007 r	1,3
2006 r	1,3
<b>Autres achats de produits et services</b>	
2008 p	1,1
2007 r	2,0
2006 r	1,6
<b>Autres dépenses d'exploitation</b>	
2008 p	4,2
2007 r	3,7
2006 r	2,8

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Tableau 3**  
**Ventes selon le type de client pour l'industrie des services d'emploi, 2006 to 2008**

	pourcentage
<b>Clients au Canada</b>	
2008 <sup>P</sup>	98,7
2007 <sup>r</sup>	98,7
2006 <sup>r</sup>	98,7
Particuliers et ménages	
2008 <sup>P</sup>	0,5
2007 <sup>r</sup>	0,9
2006 <sup>r</sup>	0,7
Administrations et établissements publics	
2008 <sup>P</sup>	11,0
2007 <sup>r</sup>	11,6
2006 <sup>r</sup>	11,0
Entreprises	
2008 <sup>P</sup>	87,2
2007 <sup>r</sup>	86,3
2006 <sup>r</sup>	87,0
<b>Clients à l'extérieur du Canada</b>	
2008 <sup>P</sup>	1,3
2007 <sup>r</sup>	1,3
2006 <sup>r</sup>	1,3

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

**Tableau 4**  
**Ventes selon le type de produits et services pour l'industrie des services d'emploi, Canada, 2006 à 2008**

	2006 <sup>r</sup>	2007 <sup>r</sup>	2008 <sup>P</sup>
	pourcentage		
Placement temporaire	68,9	59,6	60,8
Placement permanent et de contractuels	29,7	36,4	36,5
Autres produits et services	1,4	4,1	2,7

**Note(s)** : Selon le système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 5613). Voir la section « Sources de données, définitions et méthodologie » à la fin des tableaux pour la définition des termes. Les plus petites (en termes de revenus gagnés) entreprises ne sont pas comprises dans les estimations. Ces entreprises ne comptent que pour une petite part du total des revenus de l'industrie.

## Sources de données, définitions et méthodologie

### Aperçu

Cette enquête sert à recueillir les données financières et opérationnelles nécessaires pour produire des statistiques sur l'industrie de services d'emploi au Canada.

Les données collectées auprès des entreprises sont regroupées avec l'information provenant d'autres sources pour produire des estimations officielles de la production économique nationale et provinciale pour cette industrie.

Les estimations de l'enquête sont disponibles pour les entreprises, les gouvernements, les investisseurs, les associations et le public. Les données sont utilisées pour surveiller la croissance de l'industrie, de mesurer les performances, et de faire des comparaisons avec les autres sources de données afin de mieux comprendre cette industrie.

### Structure de l'industrie

Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), l'industrie des services d'emploi comprend les agences de placement et services de recherche de cadres (561310), la location de personnelsuppléant (561320) et la location de personnel permanent (561330).

### Agences de placement et services de recherche de cadres – SCIAN 561310

L'activité principale de ce type d'établissements consiste à lister les postes vacants et à choisir, à orienter et à placer les candidats à l'emploi de façon permanente (période non déterminée) ou sur la base de contrats écrits (placement de contractuels). Les personnes placées ne sont pas des employés des agences de placement.

Ce type d'établissements offre des services de **placement permanent**, de **recherche de cadres** et de **placement de contractuels**.

Les services de **placement permanent** consistent à recruter, choisir et orienter des candidats pour un client, en vue de combler des postes sur une base permanente (non déterminée). Les services peuvent comprendre des examens, entrevues, vérification des références, évaluations et counselling à l'intention des employés potentiels. Le fournisseur du service agit comme un intermédiaire d'emploi. Le candidat est choisi et embauché par le client. L'agence de placement est rémunérée de façon ponctuelle, c'est-à-dire uniquement pour le placement réussi d'un candidat. Ce produit comprend les services de placement permanent pour une gamme complète de postes, des employés de niveaux subalternes aux employés de gestion, y compris les cadres. Sont inclus les placements au pays et à l'étranger.

Les services de **recherche de cadres** sont définis comme les services de recherche et de recrutement de personnes spécialisés pour ne combler que les postes très bien rémunérés de cadres supérieurs, de cadres et de professionnels, selon les spécifications du client. Les services peuvent comprendre :

- la tenue d'entrevues détaillées auprès de l'équipe de gestion de l'organisation du client;
- l'élaboration de profils d'emploi;
- les recherches et la publicité nécessaires pour repérer les candidats possibles;
- la sélection des candidats possibles;
- la préparation, la présentation et l'examen d'une liste confidentielle de postulants très qualifiés, de concert avec le client;
- les dispositions relatives aux entrevues;

- la négociation de la rémunération;
- le suivi après le recrutement.

L'entreprise chargée de la recherche fournit généralement deux types d'assurances à l'entreprise cliente. Elle s'engage à reprendre la recherche sans frais (frais remboursables seulement) si le candidat choisi échoue ultérieurement pour des raisons liées au manque de diligence de la part de l'entreprise de recherche et elle s'abstient de recruter auprès de l'entreprise du client pendant une période de temps définie.

Le client décide quel candidat il embauchera. L'organisme de recherche impute des frais, que le candidat soit recruté ou non. Ce produit est aussi désigné sous le nom de service de recrutement de cadres.

Lors de l'adoption de la classification SCIAN de 2007, les services de recherche de cadres ont été retirés des services de conseils en ressources humaines (541612) et reclassifiés sous Agences de placement et services de recherche de cadres (561310).

Les services de placement de contractuels consistent à trouver des entrepreneurs (contractuels) pour combler des postes, sur la base de contrats écrits qui stipulent les produits livrables à fournir au client, ainsi que les modalités particulières d'emploi. En vertu de ces ententes, le fournisseur du service a des droits et des obligations à l'égard des entrepreneurs. N'étant pas des employés des agences de placement, ces contractuels sont généralement chargés de leurs propres retenues à la source et de la production des documents gouvernementaux.

#### **Location de personnel suppléant – SCIAN 561320**

Ce type de services comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des travailleurs pour des périodes limitées en vue de compléter la main-d'oeuvre du client. Les personnes placées sont employées par les établissements qui offrent des services de location de personnel suppléant. Ces établissements n'assurent pas la supervision directe de leurs employés sur les lieux de travail du client.

L'activité principale de ce type d'établissements consiste donc à fournir du personnel pour des affectations de travail temporaires. L'entreprise de dotation en personnel suppléant recrute ses propres employés et les affecte aux clients, afin d'appuyer ou de compléter leur main-d'oeuvre, lorsque surviennent des absences, des pénuries temporaires d'employés, des surcharges de travail saisonnières, ainsi que des affectations et des projets spéciaux. Lorsqu'ils travaillent, ces employés placés sont sous la supervision directe du client mais comme ils sont inscrits sur la liste de paye de l'agence de dotation en personnel suppléant, c'est l'agence qui est légalement responsable de leurs actions et qui précise leur rémunération, leurs avantages, etc.

#### **Location de personnel permanent – SCIAN 561330**

Le service de personnel permanent est offert par une organisation professionnelle d'employeurs (OPE) qui comprend les établissements dont l'activité principale consiste à fournir des ressources humaines et des services de gestion des ressources humaines à leurs clients. Ces établissements établissent une relation de co-employeur (c.-à-d. que les droits et les responsabilités de l'employeur sont partagés ou répartis entre l'entreprise cliente et l'OPE) avec les organisations clientes et se spécialisent dans l'exécution d'une vaste gamme de tâches de gestion des ressources humaines, telles que la comptabilité de la paye, la préparation des déclarations de cotisation sociales, l'administration des avantages sociaux (pension, assurance-vie, assurance dentaire et assurance médicale complémentaire, etc.), le recrutement et la gestion des relations de travail (counselling, évaluation de l'employé, conformité aux lois, gestion des risques, etc.).

Typiquement, les établissements spécialisés dans la location de personnel permanent embauchent certains employés de leurs clients, voire tous, leur louent leurs services en retour et jouent le rôle d'employeurs de ces employés en ce qui concerne le versement du salaire et des avantages sociaux et les activités connexes. Ces établissements exercent un pouvoir décisionnaire de degré variable en rapport avec leurs ressources humaines

ou leur rôle de gestionnaire du personnel, mais n'ont aucune responsabilité de gestion quant à la planification stratégique, la productivité ou à la rentabilité des activités opérationnelles du client.

Les services de location de personnel permanent sont un service d'emploi très important aux États-Unis mais les activités de ce type de service d'emploi sont très limitées au Canada et il ne faut pas s'attendre à ce qu'elles augmentent rapidement ici. Cela s'explique par les différences entre les systèmes de santé canadiens et américains et des lois canadiennes régissant l'emploi. Au Canada les dispositions relatives à ce type d'activités ne permettent pas d'offrir des avantages sociaux aux employés en faisant les mêmes économies qu'aux États-Unis, étant donné que la majorité des régimes d'assurance-santé sont financés par l'État. De plus, les lois provinciales du travail du Canada, la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et d'autres lois font sérieusement obstacle à ce type d'activités.

Les utilisateurs de données qui désirent en savoir plus sur le SCIAN, sur les principes qui le sous-tendent et sur de nombreux autres concepts statistiques abordés dans le présent sommaire peuvent consulter l'introduction de la publication de Statistique Canada intitulée « Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : Canada 2007 » (N° 12-501 au catalogue).

## Échantillonnage

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

La base de sondage est la liste des établissements dont la partie admissible à l'échantillonnage est déterminée et fait l'objet d'un prélèvement. La base fournit des renseignements fondamentaux sur chaque entreprise, notamment : adresse, classification industrielle et renseignements provenant des sources de données administratives. La base de sondage est maintenue dans le Registre des entreprises de Statistique Canada et mise à jour à l'aide des données administratives.

L'objectif de l'enquête consiste principalement à produire des estimations pour l'ensemble de la branche d'activité — entreprises constituées et non constituées. Les estimations sont calculées à partir de deux sources de données : une enquête par sondage auprès des entreprises dont le revenu brut d'entreprise est supérieur ou égal à un certain seuil (nota : le seuil varie selon les enquêtes et parfois selon les industries et les provinces d'une même enquête) et pour lesquelles on peut utiliser les données d'enquête ou les données administratives; et les données administratives pour les entreprises dont le revenu est inférieur au seuil donné. En ce qui a trait aux données provenant des fichiers administratifs, il est à noter que seuls des renseignements financiers peuvent être obtenus de cette source telle que les revenus, les dépenses, l'amortissement et les salaires, traitements et avantages sociaux. Des caractéristiques détaillées ne peuvent être obtenues que pour les établissements participant à la collecte des données.

Avant le tirage d'un échantillon aléatoire, les établissements sont classés en groupes homogènes (c.-à-d. des groupes portant les mêmes codes SCIAN, se trouvant dans la même province ou le même territoire). Des exigences de qualité sont établies, puis chaque groupe est réparti en sous-groupes appelés strates : tirage complet, tirage obligatoire et tirage partiel.

La strate à tirage complet englobe les principales sociétés sur le plan du rendement sectoriel (selon les revenus). La strate à tirage obligatoire est constituée d'unités prélevées en fonction des caractéristiques d'une structure complexe (entreprises à plusieurs établissements, à plusieurs entités juridiques, ayant plusieurs codes SCIAN ou se trouvant dans plusieurs provinces). Toutes les unités des strates à tirage complet et à tirage obligatoire font partie de l'échantillon. Les unités appartenant aux strates à tirage partiel font l'objet d'un tirage aléatoire simple.

La taille réelle de l'échantillon de l'année de référence 2008 s'est établie à 547 entités de collecte.

## Définitions

Le **revenu d'exploitation** exclut les revenus de placements, les gains en capital, les gains extraordinaires et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.

Les **dépenses d'exploitation** excluent les valeurs non encaissables, les pertes en capital, les pertes extraordinaires, l'intérêt sur les emprunts et les autres montants qui ne sont pas de nature répétitive.

La **marge bénéficiaire d'exploitation** est calculée comme suit : le revenu d'exploitation moins les dépenses d'exploitation, le tout exprimé en pourcentage du revenu d'exploitation. Cette donnée dérivée ne comprend pas l'impôt sur le revenu des corporations payé par les entreprises constituées en société et l'impôt sur le revenu des particuliers payé par les entreprises non constituées en société. Pour les entreprises non constituées en société, la marge bénéficiaire d'exploitation comprend la rémunération non payée aux associés et aux propriétaires qui n'est pas enregistrée comme salaires, traitements et avantages sociaux. C'est pourquoi l'estimation des bénéfices sera plus élevée dans les industries où les entreprises non constituées en société sont les contributeurs importants.

La catégorie **salaires, traitements et avantages sociaux** comprend les payes de vacances et les commissions de tous les employés pour qui un feuillet T4 a été rempli. Cette catégorie comprend aussi, entre autres, la part des avantages sociaux versée par l'employeur pour le Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec et les cotisations d'assurance-emploi. Les salaires et les traitements ne comprennent pas les dividendes versés aux propriétaires actifs et ne comprennent pas la rémunération des propriétaires des entreprises non constituées en société : c'est pourquoi le niveau relatif des salaires, traitements et avantages sociaux sera moins élevé dans les industries où les entreprises non constituées en société sont des contributeurs importants.

Un **établissement statistique** actif est l'entité de production ou le plus petit groupe d'entités de production qui produit un ensemble de biens et/ou de services homogènes, dont les activités ne débordent pas les frontières provinciales et qui est en mesure de fournir des données sur la valeur de la production ainsi que le coût des principaux produits intermédiaires utilisés et sur le coût et l'importance de la main-d'oeuvre affectée à la production.

## Évaluation de la qualité

Avant d'être publiés, les résultats combinés de l'enquête sont analysés pour la qualité globale; en général, cette opération consiste à examiner en détail les réponses individuelles (surtout celles des grandes sociétés), à revoir la conjoncture générale et les tendances historiques et enfin à comparer ces résultats avec les données de d'autres sources.

## Contrôle de la divulgation

La Loi interdit à Statistique Canada de rendre publique toute donnée susceptible de révéler de l'information obtenue en vertu de la Loi sur la statistique et se rapportant à toute personne, entreprise ou organisation reconnaissable sans que cette personne, entreprise ou organisation le sache ou y consente par écrit. Diverses règles de confidentialité s'appliquent à toutes les données diffusées ou publiées afin d'empêcher la publication ou la divulgation de toute information jugée confidentielle. Au besoin, des données sont supprimées pour empêcher la divulgation directe ou par recoupement de données reconnaissables.

## Exactitude des données

Des unités échantillonnées qui ont contribué à l'estimation finale, le taux de réponse pondéré était de 74,9 %. Les CV ont été calculés pour chaque estimation produite. On peut obtenir ces CV sur demande.



## Produits connexes

### CANSIM

Tableau 361-0001 - Services d'emploi, statistiques sommaires, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (75 séries)

Tableau 361-0019 - Services d'emploi, ventes selon le type de client basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (pourcentage)

Tableau 361-0020 - Services d'emploi, dépenses d'exploitation, selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), annuel (pourcentage)

### Enquête(s)

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête 4718 - Enquête annuelle sur les industries de services : services d'emploi

### Publications

Bulletin des industries de service, n° 63-018-X au catalogue.

Série d'études analytiques, Division des industries de service, n° 63F0002X au catalogue.

Date de parution : Mars 2010

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 <sup>s</sup>	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <i>Loi sur la statistique</i>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

### Comment accéder à ce produit

Le produit n° 63-252-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de choisir la rubrique « Publications ».

Périodicité : annuelle / ISSN 1916-8942

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des données de Statistique Canada, veuillez composer le numéro national sans frais 1-800-263-1136.

This publication is also available in English.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada. © Ministre de l'Industrie, 2010. Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

### Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* que les employés observent.

Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

### Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.